

# DELIBERATION

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

\*\*\*\*

### **SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024**

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
78	49	49			
		+ 13 pouvoirs			

Date de convocation 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des fêtes - 6 Place Richez Close - 54122 Azerailles, sous la présidence de **Jacques LAMBLIN**, **1er Vice-Président**.

Présents: Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Audrey FINANCE, Jacques PISTER.

Absents: Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Marie-Lucie HENRY, Thierry BIET, Murielle GRIFFOUL, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Ludivine GEANT, Jean-Marie LARDIN, Didier COLIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine L'HUILLIER, Alexandra HUGO, Marie VIROUX, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.

Représentés: Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jacques LAMBLIN, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT à Pascal L'HUILLIER, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Anne-Marie DI MARINO à Thibault VALOIS, Valérie DIDIER à Colette MANSUY, Virginie GENOT à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Laurie PÉRISSÉ à Benoît TALLOT, Frédéric PRIVET à Bertrand SCHULTHEISS, Pascal MARCHAL à Gérald FRANCOIS, Joël DONATIN à Philippe SCHAEFFER.

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - OPH de Lunéville à Baccarat - Demande de garantie d'emprunt d'un

montant de 1 143 000 € Rapporteur : M. Gérard RITZ N° de délibération : 2024\_203

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	13	62	0	0	0

L'Office Public de l'Habitat (OPH) de Lunéville à Baccarat a sollicité la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour l'obtention d'une garantie d'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, à hauteur de 100 % pour la réhabilitation Clarenthal à Lunéville représentant 30 logements.

Le prêt, ci annexé, d'un montant de 1 143 000 €, est constitué de 2 lignes :

 Un prêt à l'amélioration d'un montant de 624 000 € sur 25 ans, Taux d'intérêt : Livret A + 0,6%  Un prêt à l'amélioration Eco prêt d'un montant de 519 000 € sur 30 ans Taux d'intérêt : Livret A + 0,25%

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour ce prêt.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de prêt n°163642 en annexe, signé entre l'Office Public de l'Habitat de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et des Consignations ;

#### Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 143 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et des Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°163642 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 143 000 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### Article 2:

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et des Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 3:

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Bruno MINUTIELLO, Président

Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO 2024.11.05 22:35:37 +0100 Ref:7517161-11276395-1-D Signature numérique le Président